
vnf
voies navigables de France
mémo
NAVIGUER
EN TOUTE SÉCURITÉ
sur le Canal du Rhône au Rhin

LES ÉCLUSES



Sur le Canal du Rhône au Rhin, la grande majorité des écluses est automatisée avec un fonctionnement simple via une **télécommande**.

Flashez les QRCodes pour vous rendre sur la vidéo disponible sur vnf.fr/naviguerentoutesecurite

LA TÉLÉCOMMANDE :

- vous est remise par votre loueur,
- peut être remise et reprise aux extrémités du canal aux écluse n°75 de St-Symphorien et l'écluse n°8 d'Allenjoie.

AU PASSAGE D'UNE ÉCLUSE :

- le gilet est obligatoire pour toute personne sur le pont du bateau,
- les enfants de - de 16 ans doivent rester à l'intérieur du bateau,
- en plus du gilet obligatoire, les gants sont conseillés pour les personnes qui manipulent les amarres pour éviter les brûlures,
- le moteur du bateau doit tourner, au point mort (débrayé),
- il ne faut jamais bloquer une amarre afin qu'elle puisse coulisser pendant le bassinage.

Ne pas stationner dans une écluse.

LA TÉLÉCOMMANDE : MODE D'EMPLOI



Vous êtes **montant** (vous remontez le courant) : appuyer sur 1 et valider par la touche OK.

Vous êtes **avalant** (vous descendez le courant) : appuyer sur 2 et valider par la touche OK.

Le **feu orange clignotant** sous les feux de l'écluse indique votre détection.

Un appui sur la touche **Stop** arrête le mouvement des portes et des vannes. Pour redémarrer le cycle, appuyer sur OK.

LES OUVRAGES PARTICULIERS



Le tunnel de Thoraize
Le tunnel de Tarragnoz

Au passage des tunnels, le gilet de sauvetage est obligatoire et les feux de navigation du bateau doivent être allumés.

Gardez une lampe électrique à portée de main avant de vous engager dans un tunnel.

La double écluse de Rancenay
Elle se passe comme une écluse classique, avec les mêmes obligations, on sort simplement d'une écluse pour entrer dans l'autre.

L'écluse manuelle de Saint Paul
À Besançon, même obligation que pour une écluse classique.

LES NUMÉROS D'URGENCES

SAMU	Sapeurs Pompiers	Police	PC de surveillance	VNF
15	112	17	03 84 82 28 71	0 800 863 000

PLUS D'INFORMATIONS

www.vnf.fr

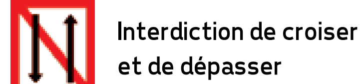
» LES PRINCIPAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION



INTERDICTION


Interdiction de passer

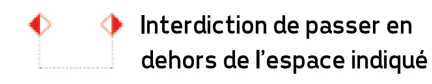

Interdiction de tout dépassement


Interdiction de croiser et de dépasser

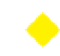

Stationnement interdit


Amarrage interdit

Interdiction de créer des remous


Interdiction de passer en dehors de l'espace indiqué

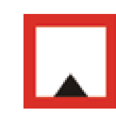
RECOMMANDATION

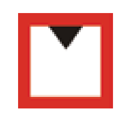

Passe recommandée dans les 2 sens


Passe recommandée dans le seul sens indiquée, le passage en sens inversé est interdit


Recommandation de se tenir dans l'espace indiqué

RESTRICTION

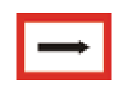

Profondeur limitée

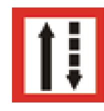

Hauteur limitée

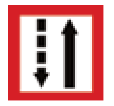


Chenal éloigné de la rive droite de 40 mètres

OBLIGATION

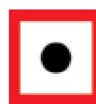

Direction obligatoire

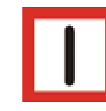

Tenir le côté du chenal à babord


Tenir le côté du chenal à tribord

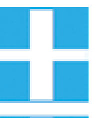


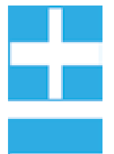
Limitation de vitesse en km/h

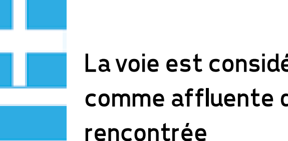

Obligation de donner un signal sonore


Observer une vigilance particulière

INDICATION

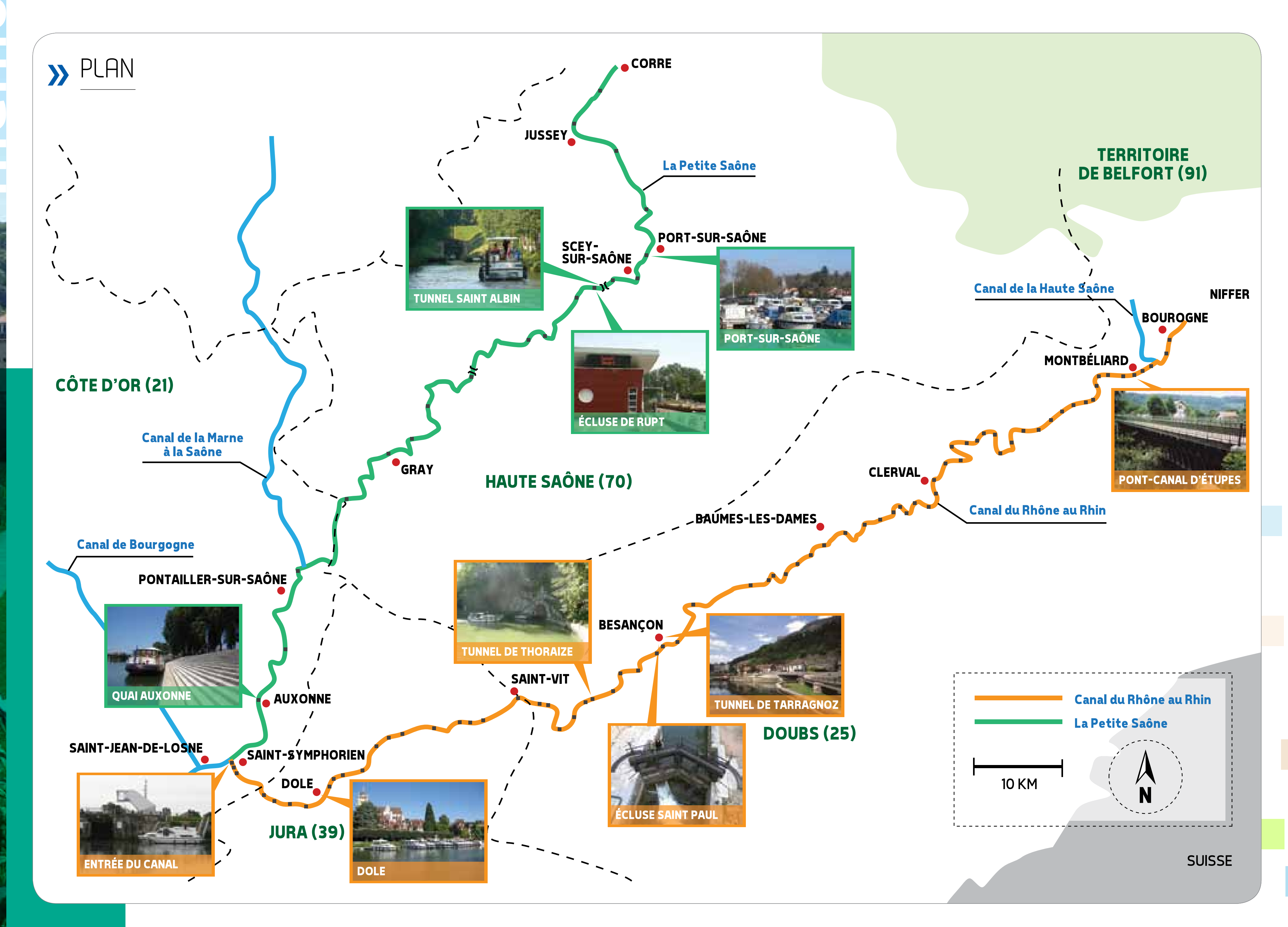



Les voies rencontrées sont considérées comme affluentes



La voie est considérée comme affluente de la voie rencontrée

PLAN


CORRE
JUSSEY
La Petite Saône
PORT-SUR-SAÔNE
SCEY-SUR-SAÔNE
TUNNEL SAINT ALBIN
PORT-SUR-SAÔNE
ÉCLUSE DE RUPT
TERRITOIRE DE BELFORT (91)
Canal de la Haute Saône
NIFFER
BOURGOGNE
MONTBÉLIARD
PONT-CANAL D'ÉTUPES
CÔTE D'OR (21)
Canal de la Marne à la Saône
GRAY
HAUTE SAÔNE (70)
CLERVAL
Canal du Rhône au Rhin
BAUMES-LES-DAMES
Canal de Bourgogne
PONTAILLER-SUR-SAÔNE
TUNNEL DE THORAIZE
BESANÇON
TUNNEL DE TARRAGNOZ
QUAI AUXONNE
AUXONNE
SAINT-VIT
DOUBS (25)
SAINT-JEAN-DE-LOSNE
SAINT-SYMPHORIEN
DOLE
ÉCLUSE SAINT PAUL
ENTRÉE DU CANAL
JURA (39)
DOLE
Canal du Rhône au Rhin
La Petite Saône
10 KM
N
SUISSE